

## **Révision de l'ombudsman du reportage sur l'amiante diffusé au *Téléjournal* de 22 heures, le 1<sup>er</sup> septembre 2009**

### **SOMMAIRE**

La plaignante estime que le reportage sur l'amiante, diffusé au *Téléjournal* le 1<sup>er</sup> septembre 2009, semblait « intentionnellement biaisé » car on y a interrogé que des défenseurs de l'industrie.

En vertu des *Normes et pratiques journalistiques* de Radio-Canada, les émissions sur des sujets controversés doivent viser l'équilibre des points de vue. Or, le reportage n'a donné la parole essentiellement qu'à ceux qui sont en faveur de l'exploitation et de l'exportation de la fibre chrysotile.

Le reportage manquait d'équilibre.

## LA PLAINTÉ

Le 5 octobre 2009, M<sup>me</sup> Micheline Beaudry me fait parvenir une plainte à propos d'un reportage sur l'amiante, diffusé le 1<sup>er</sup> septembre 2009, au *Téléjournal* de 22 heures. M<sup>me</sup> Beaudry écrit que seuls des producteurs et défenseurs de l'amiante ont été interviewés, et qu'aucun spécialiste indépendant en santé publique n'a été entendu. Selon elle, le reportage semblait « intentionnellement biaisé ».

La direction de l'Information a répondu qu'il était justifié de faire un reportage sur la réaction de l'industrie et des gens de la région de l'amiante au changement de cap du Parti libéral du Canada. Michael Ignatieff avait annoncé en mai 2009 que le Canada devait bannir l'exportation d'une matière dangereuse comme l'amiante. Radio-Canada reconnaît qu'on entend seulement le point de vue de l'industrie dans ce reportage, mais ajoute que d'autres émissions ont fait place à d'autres opinions. Le débat sur la moralité de ces exportations a été abordé sur le plateau dans un échange entre la journaliste Catherine Kovacs et l'animatrice Céline Galipeau.

## LA RÉVISION<sup>1</sup>

Le reportage de 5 minutes, signé par la journaliste Catherine Kovacs et la réalisatrice France Dauphin, peut être visionné à l'adresse suivante :

<http://www.radio-canada.ca/emissions/telejournal/2009-2010/Reportage.asp?idDoc=86898>

### ***Le devoir d'équilibre***

L'amiante est un sujet controversé. Dans ce cas-ci, les *Normes et pratiques journalistiques* de Radio-Canada demandent aux artisans de chercher à faire un reportage équilibré. Voici comment la notion de l'équilibre est définie :

« Les émissions qui traitent de sujets controversés doivent présenter, de façon équitable, l'éventail complet des opinions pertinentes. Par équitable, on entend ici juste et raisonnable : il faut tenir compte du poids relatif des opinions, de leur importance réelle ou de leur signification éventuelle. (...) » (NPJ, III. Principes, 5)

D'entrée de jeu, l'animatrice du *Téléjournal* définit l'angle du reportage :

« Si des élections ont bel et bien lieu à l'automne, la partie est loin d'être gagnée pour Michael Ignatieff dans la région de Thetford Mines au Québec. Le printemps dernier, le chef libéral a provoqué une véritable tempête là-bas.

---

<sup>1</sup> Annexe I : le mandat de l'ombudsman

Il se disait prêt à bannir les exportations d'amiante, à fermer les mines au pays et à recycler les travailleurs. Or, on apprend maintenant que le candidat libéral dans Mégantic-L'Érable, Marc Giroux, a décidé de ne plus se présenter sous la bannière libérale. Catherine Kovacs et France Dauphin se sont rendues dans la région. »

On comprend donc d'emblée qu'il ne s'agit pas d'un reportage à caractère scientifique mais plutôt d'un résumé de l'humeur des citoyens de la région de l'amiante. C'est un angle légitime. Catherine Kovacs et France Dauphin m'expliquent d'ailleurs que leur reportage se voulait une « réaction politique » sur le terrain au discours de Michael Ignatieff. Pour respecter cet angle, il aurait fallu fournir un portrait de ce que pensent les électeurs de la circonscription, de la position de Michael Ignatieff, mais l'équipe ne s'en tient pas à cela.

La plaignante a raison : seuls des défenseurs de l'industrie de l'amiante ont la parole pour répliquer à M. Ignatieff : syndicalistes, lobbyistes, patrons et un maire. On a pu entendre tour à tour :

- **Jean Larose**, du Syndicat des Métallos, représentant les travailleurs de l'amiante (5 secondes de temps d'antenne)
- **Clément Godbout**, ancien syndicaliste, président de l'Institut du chrysotile, un groupe de pression pro-amiante, financé par les gouvernements et l'industrie (1 minute 15 secondes)
- **Jean-Philippe Bachand**, maire d'Asbestos (8 secondes)
- **Simon Dupéré**, président-directeur général de la mine LAB Chrysotile (51 secondes)
- **Bernard Coulombe**, président-directeur général de la mine Jeffrey (34 secondes)

Michael Ignatieff a refusé d'accorder une entrevue sur cette question. Deux très courtes déclarations du chef libéral en conférence de presse, en mai 2009, ont été intégrées au reportage : Ignatieff dit qu'il faut bannir les exportations de ce produit nocif pour la santé, et conclut que l'amiante ne peut être un bon produit si on le retire des murs du Parlement.

Voilà pour le point de vue critique. C'est un peu court. L'autre problème, c'est que Clément Godbout, Simon Dupéré et Bernard Coulombe ne font pas que réagir aux propos du chef libéral. Ils livrent un plaidoyer en faveur de l'amiante chrysotile : voici leurs arguments, qui ne sont pas mis en doute dans le reportage :

- L'amiante, un produit dangereux, peut être utilisé de façon sécuritaire.
- L'Institut du chrysotile informe les clients sur l'utilisation sécuritaire de l'amiante, et pourtant l'Europe a banni son utilisation sous la pression du lobby de l'industrie pétrochimique, qui veut vendre ses produits de remplacement.

- L'industrie répond aux besoins des pays en émergence qui doivent bâtir leur infrastructure. Au Canada, on utilise peu l'amiante, car on construit beaucoup moins.
- Si le Canada arrête d'exporter de l'amiante, rien ne sera réglé. D'autres pays accapareront le marché et il n'y aura plus d'information sur l'utilisation sécuritaire du produit, car le Canada est le seul à en donner.

Ici, on n'est pas en présence de faits. Il s'agit d'un point de vue qui mérite d'être entendu mais qui est chaudement contesté. Rappelons notamment qu'au-delà du lobby pétrochimique, la France a évoqué des raisons de santé publique pour bannir l'amiante. (les maladies pulmonaires du personnel du campus universitaire de Jussieu, isolé à l'amiante, ont fait scandale).

### ***Des exportations au-dessus de tout soupçon?***

On ne peut pas tout dire en cinq minutes, mais le reportage du *Téléjournal* passe sous silence la raison pour laquelle Michael Ignatieff veut bannir les exportations : les pays moins développés, à qui le Canada vend de l'amiante, n'ont pas toujours les moyens de faire respecter les normes de protection pour les travailleurs qui sont en contact avec la fibre dangereuse. Cet aspect du problème est connu. Une équipe de la CBC (Canadian Broadcasting Corporation) s'est rendue en Inde et a diffusé un reportage en juin dernier démontrant que la fibre d'amiante était manipulée sans aucune précaution par les ouvriers d'une usine de textile<sup>2</sup>.

Catherine Kovacs et France Dauphin ont vu ce reportage, mais elles ont décidé de ne pas utiliser les images de travailleurs indiens manipulant la fibre, sans masque, au péril de leur santé. Elles m'expliquent qu'elles n'ont pas été en Inde et qu'elles ne savaient pas si ces images étaient vraiment représentatives de la réalité, ou si elles constituaient plutôt un cas isolé.

Ce choix relève de la liberté éditoriale. Toutefois, dans ces circonstances, il est difficile de comprendre pourquoi elles ont tout de même cité le reportage de la CBC, hors contexte, en disant qu'il faisait la démonstration que l'amiante de la mine LAB Chrysotile se rendait en Inde. Ces exportations ne sont un secret pour personne. Les seules images sélectionnées étaient celles de paquets d'amiante bien emballés. Ces images d'emballages scellés ne pouvaient alerter les téléspectateurs aux problèmes potentiels de manipulation de la fibre, problèmes qui sont au cœur du débat moral actuel. Si l'équipe avait des réserves face au reportage de la CBC, elle aurait très bien pu citer le reportage de *Zone libre* de 2005, qui faisait déjà référence aux nombreux cas de maladies pulmonaires en Thaïlande, qui seraient liées à l'exposition à l'amiante vendue par le Canada, selon les experts en santé publique thaïlandais. Ou alors, intégrer au reportage une entrevue d'un chercheur canadien inquiet des conséquences de nos exportations<sup>3</sup>.

<sup>2</sup> [http://www.cbc.ca/national/blog/video/healtheducation/canadas\\_ugly\\_secret.html](http://www.cbc.ca/national/blog/video/healtheducation/canadas_ugly_secret.html)

<sup>3</sup> <http://www.cyberpresse.ca/opinions/forums/200909/16/01-902224-cessons-le-mensonge.php>

Le jour de la diffusion, le *Téléjournal* a essayé de rétablir l'équilibre en tentant d'inviter en studio un expert en santé publique, afin d'expliquer pourquoi on utilise si peu de fibre chrysotile au Québec alors que l'industrie martèle qu'il y a une façon sécuritaire de s'en servir. Malheureusement, les experts envisagés, notamment Louise De Guire (Institut national de santé publique du Québec), étaient encore en vacances le 1<sup>er</sup> septembre.

À défaut de voix critiques de l'industrie, le *Téléjournal* a diffusé un échange en studio entre l'animatrice Céline Galipeau et la journaliste Catherine Kovacs. La question de la moralité de ces exportations a été soulevée par l'animatrice. Toutefois, il était difficile pour le spectateur de comprendre qu'il ne s'agissait pas d'un simple débat théorique, car on ne lui avait montré aucun exemple dans le reportage de problèmes réels en Asie ou en Inde. Catherine Kovacs n'a pas mentionné non plus dans sa réponse ces problèmes réels à l'étranger ainsi que les craintes de nombreux experts en santé publique à ce sujet. Cela aurait permis de rétablir un certain équilibre.

CÉLINE GALIPEAU : « Donc, on l'exporte, mais là se pose toute la question de la moralité. Est-ce qu'on n'a pas une responsabilité morale, si on vend un produit comme ça dans des pays où il n'y a pas de normes, où on ne peut pas tout contrôler? »

CATHERINE KOVACS : « La question se pose et je vous dirais que les chefs d'entreprises, à qui j'ai parlé, m'ont dit : "On visite nos clients tous les ans, en Asie, en Inde, mais on peut pas tout vérifier. Et il y a aussi toute la question de la souveraineté des États, on peut pas, quand même, tout leur dicter. »

### ***L'équilibre dans un reportage ou dans l'ensemble des émissions?***

La direction invoque le fait que, même si ce reportage ne présentait qu'un point de vue, l'opinion des opposants aux exportations d'amiante a été entendue dans d'autres émissions de Radio-Canada. Il est vrai que, dans certains dossiers chauds, l'équilibre peut se faire sur un certain temps :

« Les émissions régulières de nouvelles et d'affaires publiques doivent présenter, dans leur ensemble, un éventail équilibré des opinions sur les sujets controversés, de façon à ne pas donner l'impression de promouvoir des points de vue particuliers ou d'être le simple jouet des événements. (...) »  
(NPJ, III. Principes, 5.3)

J'ai examiné ce que l'Information télévisée a diffusé sur l'amiante. Avant le 1<sup>er</sup> septembre 2009, le dernier reportage sur la question datait de novembre 2008, soit neuf mois auparavant. À cette époque, la région de Thetford Mines se réjouissait, car l'amiante n'avait pas été ajouté à la liste des produits dangereux de la Convention de Rotterdam, faute de consensus. Il n'y a pas eu un équilibre des divers points de vue sur l'amiante dans un délai raisonnable.

Il est vrai qu'un opposant de ces exportations, le professeur Pierre Gosselin, a été interviewé à la radio le 15 septembre, mais il s'agit d'une autre plateforme, et je ne crois pas que l'on puisse s'attendre à ce que le public écoute l'ensemble de la programmation radio-télé-Internet de Radio-Canada pour obtenir une information équilibrée.

### ***Les murs du Parlement***

M<sup>me</sup> Kathleen Ruff — qui milite pour interdire le commerce de l'amiante — a contesté plus particulièrement l'exactitude d'une information dans le reportage. Catherine Kovacs dit que l'amiante qui est retiré des murs du Parlement fédéral est de l'amphibole, un type d'amiante plus nocif que le chrysotile. La journaliste se basait sur ce que le porte-parole du ministère des Travaux publics lui a confirmé par écrit. Or, M<sup>me</sup> Ruff avait en sa possession d'autres informations, émanant du même ministère. J'ai donc demandé à Travaux publics Canada d'éclaircir cette question.

Le ministère a admis qu'il avait mal informé Catherine Kovacs et qu'il y avait bel et bien deux types d'amiante dans l'édifice de l'Ouest du Parlement. L'amiante amphibole se retrouve en plus grande quantité, mais il y a aussi de la fibre chrysotile. Il y a eu donc une erreur en ondes, mais celle-ci est due aux porte-parole de Travaux publics Canada et non à la journaliste.

### ***Conclusion***

En vertu des *Normes et pratiques journalistiques* de Radio-Canada, les émissions sur des sujets controversés doivent viser l'équilibre des points de vue.

Or, le reportage sur l'amiante, diffusé au *Téléjournal* le 1<sup>er</sup> septembre 2009, n'a donné essentiellement la parole qu'à ceux qui sont en faveur de l'exploitation et de l'exportation de la fibre chrysotile.

Ce reportage manquait d'équilibre.

Julie Miville-Dechêne  
Ombudsman, Services français  
Société Radio-Canada  
2009-10-15

## **ANNEXE 1 : Le mandat de l'ombudsman**

Le mandat de l'ombudsman consiste à :

*...juger si la démarche journalistique ou l'information diffusée qui fait l'objet de la plainte enfreint les dispositions de la politique journalistique de Radio-Canada...*

aussi appelée *Normes et pratiques journalistiques* (NPJ, accessible à l'adresse Web suivante : <http://www.radio-canada.ca/apropos/ombudsman/>).

Cette politique s'appuie sur trois principes fondamentaux : l'exactitude, l'intégrité et l'équité.

*L'exactitude : L'information est fidèle à la réalité, en aucune façon fausse ou trompeuse. Cela exige non seulement une recherche attentive et complète, mais une langue châtiée et des techniques de présentation sûres, y compris pour les éléments visuels.*

*L'intégrité : L'information est véridique, sans déformation visant à justifier une conclusion particulière. Les professionnels de l'information ne tirent pas profit de leur situation avantageuse pour faire valoir des idées personnelles.*

*L'équité : L'information rapporte les faits pertinents, reflète impartialement les points de vue significatifs et traite avec justice et dignité les personnes, les institutions, les problèmes et les événements. (NPJ, III,2)*

La politique journalistique est un ensemble de règles que la Société Radio-Canada s'est données au fil des ans. Ces règles, qui visent à développer un journalisme d'excellence, vont bien au-delà des prescriptions de la Loi; elles proposent un idéal difficile à atteindre, mais vers lequel tous les artisans doivent tendre.

Une description détaillée du mandat de l'ombudsman se trouve à la même adresse Web.